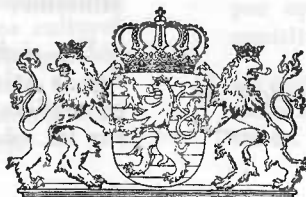


GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
MINISTÈRE D'ÉTAT
SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN
DE DOCUMENTATION



22^e Année

28 FÉVRIER 1966

N° 3

SOMMAIRE

1) Mémorial (mois de février)	2
2) Chambre des Députés (mois de février)	2
3) L'Institution d'un Conseil Economique et Social au Luxembourg	3
4) La Comptabilité Nationale du Grand-Duché de Luxembourg	5
5) Le Plan de Financement des Participations de l'ARBED dans SIDMAR et HADIR	13
6) Réunions du Conseil de Gouvernement	15
7) Nouvelles diverses	16
8) Le Mois en Luxembourg (mois de février)	17

Mémorial (mois de février)

Ministère de l'Agriculture.

Un règlement grand-ducal du 29 janvier 1966 détermine la composition de la commission consultative prévue à l'article 4 de la loi d'orientation agricole du 23 avril 1965, son fonctionnement ainsi que ses attributions.

Un règlement grand-ducal du 29 janvier 1966 détermine la composition de la commission technique prévue à l'article 22 de la loi d'orientation agricole du 27 avril 1965, son fonctionnement ainsi que ses attributions.

*

Ministère du Budget.

La loi du 18 février 1966 arrête le budget de l'Etat pour l'exercice 1966.

*

Ministère de l'Economie Nationale et de l'Energie.

Un règlement ministériel du 7 décembre 1965 institue un comité d'éclairage routier.

*

Ministère de l'Intérieur.

Un règlement ministériel du 29 janvier 1966 modifie l'arrêté ministériel du 14 juillet 1961 ayant

pour objet la création et le fonctionnement des organismes locaux de la Protection civile.

*

Ministère des Transports.

Un règlement grand-ducal du 13 janvier 1966 concerne les transports rémunérés de marchandises par route.

*

Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Un règlement ministériel du 25 janvier 1966 fixe la valeur moyenne des rémunérations en nature en matière de sécurité sociale et de retenue d'impôt sur les salaires.

*

Ministère du Trésor.

La loi du 5 février 1966 adopte le tarif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à la variation de l'indice du coût de la vie. Les barèmes de l'impôt sur le revenu et de la retenue d'impôt sur les salaires sont publiés au Mémorial B- N° 11 du 10 février 1966.

Un règlement ministériel du 8 février 1966 détermine les conditions d'émission d'un emprunt de 300 millions de francs.

Chambre des Députés (mois de février)

1^{er} février 1966 : 27^e séance publique. — Dépôt de deux projets de loi. — Analyse des pièces. — Interpellation de l'honorable Monsieur Thorn sur la situation actuelle et interne au sein de l'Armée. —

Réunion de la Commission de l'Enseignement.

2 février 1966 : 28^e séance publique. — Analyse des pièces. — Lecture d'une proposition de loi additionnelle. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1966 (N° 1146). Discussion des articles des sections concernant le Ministère des Travaux Publics. —

3 février 1966 : 29^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1966 (N° 1146). Discussion des sections du Ministère des Travaux Publics. Adop-

tion des articles des sections 90, 91, 92, 93, 116, 117, 118, 119 et 120 du Ministère des Travaux Publics. Adoption du budget des recettes et des dépenses pour ordre. Rapport complémentaire de la Commission spéciale. Adoption des amendements gouvernementaux et adoption des articles 90, 362, 363 et 1062. Adoption de la loi budgétaire. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. —

8 février 1966 : 30^e séance publique. — Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi a) autorisant l'aliénation d'une parcelle domaniale sise commune de Junglinster (N° 1137); b) autorisant l'aliénation par voie d'échange d'une parcelle domaniale sise à Wasserbillig (N° 1143). Rapport de la Commission de Travail. Discussion générale. Lecture et vote des deux textes. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Interpellation de l'honorable Mon-

sieur Krieps sur les mesures de police concernant les cambriolages dans le pays. —

9 février 1966 : 31^e séance publique. — Discussion sur les mesures de police concernant les cambriolages dans le pays. — Projet de loi modifiant les dispositions de l'impôt foncier relatives aux taux communaux (N^o 991). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. —

Réunion de la Commission des Affaires Sociales. —

10 février 1966 : 32^e séance publique. — Projet de loi modifiant les dispositions de l'impôt foncier relatives aux taux communaux (N^o 991). Discussion générale. Lecture du texte. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi concernant a) les fouilles d'intérêt historique, préhistorique, paléontologique ou autrement scientifique; b) la sauvegarde du patrimoine culturel mobilier (N^o 1093). Seconde lecture. Rapport de la Commission spéciale. Lecture des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. —

Réunion de la Commission du Travail. — Réunion du Bureau de la Chambre des Députés. —

15 février 1966 : 33^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — Les motions déposées au cours des débats budgétaires. —

Réunion de la Commission Agricole. — Réunion de la Commission des Finances et des Affaires Economiques. — Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. —

16 février 1966 : 34^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi portant institution d'un conseil économique et social (N^o 1083). Seconde lecture. Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. —

17 février 1966 : 35^e séance publique. — Les motions déposées au cours des débats budgétaires. —

L'Institution d'un Conseil Économique et Social au Luxembourg

Le 16 février 1966, la Chambre des Députés a approuvé par 44 voix sur 56, onze députés s'étant abstenus, le projet de loi portant institution d'un Conseil économique et social.

Dans l'exposé des motifs, qui était joint au projet de loi, le Gouvernement précisait que l'institution du Conseil économique et social doit doter les pouvoirs publics d'un organe consultatif central pour l'examen conjoint des grands problèmes de l'économie nationale et de la politique sociale. La complexité et l'interdépendance de ces problèmes, ainsi que la nécessité d'y apporter des solutions de conciliation, respectueuses de tous les intérêts en cause, rendent désirable un renforcement de l'action consultative des forces vives de la nation, représentées par l'ensemble des différents groupes professionnels.

Pour ce double motif, des institutions consultatives, formées de représentants des forces organisées de la société, ont été créées un peu partout dans les dernières décennies et ont fini par déborder le cadre d'initiatives purement nationales. Ainsi des conseils économiques et sociaux ont été institués dès le lendemain de la dernière guerre par la France et les Pays-Bas. Un conseil du même genre doit être créé prochainement en Belgique aux termes d'un projet de loi qui vient d'être déposé au Parlement en vue de la fusion du Conseil central de l'Économie et du Conseil national du Travail.

Dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, un Conseil économique et social, au sein duquel le Luxembourg a été accueilli récemment, fonctionne à l'échelon mondial depuis la fin de la dernière

guerre. Un conseil consultatif économique et social fait également partie des institutions permanentes de l'Union Economique Benelux. Enfin, un comité économique et social à caractère consultatif, figure parmi les institutions de la Communauté Economique Européenne et de l'Euratom.

Loin d'avoir attendu les initiatives prémentionnées à titre d'exemples, le Grand-Duché les a devancées dès 1924 par l'institution des chambres professionnelles à base électorale dont l'avis doit être demandé sur toutes les affaires susceptibles d'intéresser leurs membres.

Cette première initiative fut suivie en 1931 par la création d'un conseil économique, qui fut remplacé lui-même en 1945 par un conseil de l'économie nationale. En outre, une conférence nationale du travail fut instituée en 1944 pour assister le Gouvernement dans la reconstruction sociale du pays.

Tous ces organismes ont déployé une activité incontestablement utile. N'empêche que la limitation statutaire de leurs attributions ne leur a pas permis de tenir suffisamment compte de l'interdépendance réelle des problèmes économiques et sociaux, ni de présenter des avis répondant à la nécessaire conciliation de tous les intérêts en cause. Il est vrai qu'en vertu de l'article 44 de la loi du 4 avril 1924, deux ou plusieurs chambres professionnelles, appelées « à s'occuper d'intérêts communs, pourront se réunir ou être réunies par le gouvernement pour en délibérer en vue d'une décision commune ». De telles affaires d'ordre économique et social ne manquent certainement pas. Malheureusement la disposition légale pré-

rappelée n'a guère été mise à profit jusqu'ici, sauf quelques rares délibérations communes de représentants des chambres du patronat d'une part, des chambres du salariat d'autre part.

Pour remédier à cette situation, l'avant-projet de loi portant réforme des chambres professionnelles, soumis au Conseil d'Etat le 31 juillet 1957, avait prévu l'institution d'un conseil économique et social composé de représentants de toutes les chambres. Comme la procédure législative n'en fut pas poursuivie, le gouvernement issu des élections de 1959 reconnut l'opportunité d'une nouvelle initiative. C'est ainsi que par un arrêté du 1^{er} juillet 1960, pris en commun par le ministre des affaires économiques et le ministre du travail et de la sécurité sociale, on a

institué à titre provisoire, une commission économique et sociale d'ordre consultatif.

Avant l'expiration de son mandat, cette commission se mit d'accord sur un projet de texte constitutif d'un conseil économique et social qui devrait avoir un caractère permanent et qui à cette fin devrait être créé par la voie légale. Etabli le 28 septembre 1962, ce texte fut soumis au gouvernement le 12 octobre de la même année. Deux mois plus tard, le 18 décembre 1962, la Chambre des Députés adopta de sa part, à l'unanimité, une motion invitant le Gouvernement à étudier l'opportunité de la création et, le cas échéant, la composition, les compétences et le fonctionnement d'un conseil économique et social.

Nous reproduisons ci-après le texte de la loi instituant le Conseil Economique et Social :

Loi portant Institution d'un Conseil Economique et Social

Art. 1^{er}. — Il est institué un conseil économique et social dénommé ci-après « le conseil ».

Art. 2. — Le conseil est un organe consultatif chargé d'étudier soit de sa propre initiative, soit à la demande du Gouvernement, les problèmes économiques, financiers et sociaux intéressant plusieurs secteurs économiques ou l'ensemble de l'économie nationale. Il peut faire au Gouvernement toutes propositions motivées en conclusion de ses études.

Sauf en cas d'urgence le Gouvernement demande l'avis du conseil sur les mesures de portée générale qu'il est envisagé de prendre par voie législative ou réglementaire dans les domaines intéressant plusieurs groupes professionnels ou l'ensemble de l'économie nationale.

Le Gouvernement saisit au cours du premier trimestre de chaque année le conseil d'un rapport sur l'évolution économique, financière et sociale du pays et d'un exposé sur la politique que le Gouvernement entend poursuivre dans ces domaines.

Ces rapports feront l'objet d'un avis du conseil. Cet avis contiendra les données statistiques et documentaires en possession du Service Central de la Statistique et des Etudes économiques, de l'Inspection du Travail, de l'Inspection des Institutions sociales et des organismes qu'elle contrôle, des commissions instituées par les lois-cadres ainsi que des autres administrations techniques de l'Etat.

L'avis du conseil pourra être demandé par le Gouvernement sur toutes affaires d'intérêt général et toutes questions de principe au sujet desquelles les chambres professionnelles ont présenté des avis fondamentalement divergents. En ce cas le conseil doit émettre un avis unique et coordonné.

Le conseil émettra ses avis dans les délais qui seront déterminés par le Gouvernement.

Art. 3. — Les rapports du conseil avec le Gouvernement, la Chambre des Députés, le Conseil d'Etat et toutes les autres autorités publiques ont lieu par l'intermédiaire du Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Les membres du Gouvernement ont leur entrée au conseil; ils peuvent s'y faire représenter par des fonctionnaires de leur ministère. Le Gouvernement pourra être invité à déléguer des fonctionnaires aux réunions du conseil et de ses commissions pour fournir des renseignements d'ordre technique.

Art. 4. — Le conseil se compose de vingt-neuf membres effectifs et d'autant de suppléants à savoir :

- 1) deux représentants de l'industrie lourde;
deux représentants de la petite et moyenne industrie;
deux représentants du secteur commercial;
deux représentants du secteur artisanal;
deux représentants de l'agriculture;
un représentant de la viticulture;
six représentants ouvriers;
deux représentants des employés du secteur privé;
un agent du secteur des « transports ».

Les représentants prédésignés sont nommés par le Conseil de Gouvernement sur proposition des organisations professionnelles les plus représentatives.

- 2) Sept membres jouissant d'une compétence particulière en matière économique et sociale, d'une complète indépendance à l'égard des organisations professionnelles déjà représentées au Conseil, dont au moins un membre à choisir au sein des professions libérales. Quatre de ces membres sont cooptés par les membres du conseil désignés dans l'alinéa qui précède; trois sont nommés par le Conseil de Gouvernement.

Art. 5. — Les membres et les suppléants sont désignés pour une durée de quatre ans.

Le membre effectif empêché d'assister à une réunion, peut se faire remplacer par son suppléant.

Les membres ou leurs suppléants touchent une indemnité à fixer par le Gouvernement en Conseil. Les frais de voyage leur sont remboursés.

Le règlement d'ordre intérieur règlera les modalités de remplacement des membres empêchés d'exercer leur mandat et de ceux qui, par un changement

dans leur état ou par leur désintéressement manifeste ne pourront plus l'exercer utilement.

Art. 6. — Le mandat de membre du conseil est incompatible avec les fonctions de membre du Gouvernement, membre de la Chambre des Députés et membre du Conseil d'Etat.

Art. 7. — Un président et deux vice-présidents sont nommés par le Grand-Duc sur proposition du conseil pour la durée de deux ans, sauf renouvellement.

Art. 8. — Le conseil désigne son secrétaire général dont la rémunération sera fixée par le Gouvernement en Conseil sur avis du conseil économique et social et prise en charge par le budget de l'Etat. Suivant les besoins du service, il peut être adjoint au secrétaire du personnel auxiliaire.

Le secrétaire général et ses auxiliaires ont la qualité d'employés et leur contrat d'emploi sera régi par le statut légal réservé aux employés privés.

Art. 9. — Le bureau du conseil comprend le président, les deux vice-présidents et le secrétaire général, ce dernier n'ayant cependant pas voix délibérative.

Le conseil peut instituer les commissions nécessaires à l'exécution de sa mission et recourir aux mêmes fins à la consultation d'experts.

Le secrétariat assure l'administration et la gestion courante conformément aux directives du conseil et réunit la documentation requise.

Les modalités de fonctionnement, de délibération et de vote du conseil seront déterminées par celui-ci dans un règlement d'ordre intérieur qui sera soumis à l'approbation du Gouvernement en Conseil.

Les frais de fonctionnement du conseil comprenant les rémunérations du personnel, les indemnités et les frais de voyage à allouer aux membres et à leurs suppléants, feront l'objet d'un crédit spécial à inscrire au budget de l'Etat.

Art. 10. — Les membres effectifs et suppléants ainsi que le secrétaire général et le personnel auxiliaire doivent être de nationalité luxembourgeoise.

Art. 11. — L'arrêté grand-ducal du 10 novembre 1944 portant création d'une conférence nationale du travail, d'une commission paritaire du marché de travail et d'une commission paritaire de conciliation, de même que l'arrêté grand-ducal du 4 août 1945 portant création d'un conseil de l'économie nationale, tel qu'il a été modifié par l'arrêté grand-ducal du 1^{er} octobre 1951, sont abrogés.

La Comptabilité Nationale du Grand-Duché de Luxembourg

Le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques du Ministère de l'Economie Nationale vient de publier le N° 36 de ses cahiers économiques, consacré à la comptabilité nationale du Grand-Duché de Luxembourg pour l'année 1963.

Nous reproduisons ci-après le chapitre qui donne un coup d'œil rapide sur les comptes nationaux en 1963 ainsi que plusieurs comptes et tableaux statistiques publiés dans le cahier économique du STATEC :

Optique de la production

S'établissant à 27,5 milliards de francs en 1963, le produit national brut aux prix du marché a progressé de 6,6% contre seulement 1,8% l'année précédente.

Le produit intérieur brut au coût des facteurs s'est accru de 6,5% notamment sous l'influence d'un développement relativement prononcé de l'activité dans les services. La valeur ajoutée par l'administration publique, par exemple, a augmenté de plus de 15% par suite de la revalorisation des rémunérations de ses agents.

Les importations sont passées de 21,9 milliards en 1962 à 23,4 milliards en 1963 principalement sous l'influence du redressement appréciable de la formation intérieure brute de capital fixe au niveau de

l'industrie sidérurgique, ainsi que des besoins accrus en biens d'équipement des industries nouvelles en voie d'installation à Contern et Echternach.

Coïncidant avec une légère régression du produit de nos exportations, cette évolution a eu pour conséquence de rendre débitrice la balance traditionnellement créditrice des transactions internationales du Grand-Duché.

Optique des revenus

Le revenu national s'est accru de 6,9% en passant de 20,3 à 21,7 milliards de francs, alors qu'il n'avait progressé que de 1,4% en 1962.

Représentant de loin la partie la plus importante de cet agrégat, les rémunérations directes et différées des ouvriers et employés ont augmenté de 9,3% sous le double effet du reclassement déjà mentionné des agents de la fonction publique et de la hausse de l'indice du coût de la vie à l'évolution duquel sont liés l'ensemble des rémunérations du secteur public et la majeure partie des salaires et traitements du secteur privé. En effet, le mécanisme de l'échelle mobile a été déclenché par deux fois en 1963, en mai et en septembre.

Le revenu de la propriété et de l'entreprise a subi, à son tour, l'effet de la multiplication des moyens de paiement aux mains des particuliers et de la

méfiance générale — nourrie par la progression persistante du coût de la vie — à l'égard du pouvoir d'achat de la monnaie.

Par contre, l'épargne des sociétés et l'impôt sur le revenu des collectivités n'ont cessé de se replier par suite notamment de la dégradation des prix des produits sidérurgiques, ainsi que de la hausse de certaines matières premières et du coût de la main-d'œuvre. Si cette évolution devait persister, son effet de contraction sur les marges bénéficiaires risquerait de compromettre les possibilités d'autofinancement des investissements de rationalisation à une époque où la compétition entre producteurs va en s'intensifiant.

Optique des dépenses

En ce qui concerne l'utilisation du produit, on constate une très forte progression des dépenses de consommation privée (+ 7,9% en 1963 contre 5,3% en 1962) provoquée par l'expansion de la masse des revenus disponibles des ménages et, dans une certaine mesure, également par une moins grande propension à l'épargne qui semble avoir été découragée par la persistance du bas niveau des intérêts et l'accentuation de la baisse du pouvoir d'achat de la monnaie.

Les dépenses de consommation publique ont augmenté plus fortement qu'en 1962 en raison surtout de l'accroissement des rémunérations du personnel.

La formation brute de capital a progressé d'un cinquième sous l'influence à la fois de l'extension de son volume et de la très forte poussée des coûts dans le domaine de la construction.

Les exportations, en revanche, ont été légèrement régressives par suite du manque de soutien de la demande de produits sidérurgiques qui continue de marquer de son sceau l'évolution économique du pays.

Prix constants

Le calcul à prix constants qui a pour objet de déflationner les principaux agrégats de la comptabilité nationale de façon à en éliminer l'effet des variations de prix, n'est pas encore pratiqué dans le cadre de la comptabilité rétrospective luxembourgeoise. Pour cela il faudrait en effet pouvoir disposer de tout un éventail d'indices de prix (prix des biens de consommation, des biens d'investissement, des importations et des exportations) qui font actuellement encore défaut.

Toutefois, une première tentative en ce sens a été d'ores et déjà entreprise dans le cadre des travaux sur le budget économique où les principaux agrégats d'une année déterminée sont également évalués aux prix de l'année précédente.

Voici réunis sous la forme d'un tableau les résultats de ces calculs pour les années 1962 et 1963

		1962		1963			
		aux prix courants	aux prix courants	aux prix de 1962	Indices		
					en millions de francs		
Ressources disponibles	Produit national brut	25 796	27 496	26 570	106,6	103,0	103,5
	Importations	21 939	23 753	23 263	108,2	106,0	102,1
	Total	47 735	51 249	49 833	107,3	104,4	102,8
Utilisation des ressources	Consommation des ménages	15 420	16 641	16 083	108,0	104,3	103,5
	Consommation des administrations	2 927	3 484	2 956	119,0	101,0	117,9
	Formation brute de capital fixe	7 131	8 826	8 272	123,8	116,0	106,7
	Variation de stocks	300	100	100			
	Exportations	21 957	22 198	22 422	101,1	102,1	99,0

On y voit que la progression sensible du produit national brut en 1963 (+ 6,6% en valeur) est attribuable plus à la hausse généralisée des prix (+ 3,5%) qu'à l'expansion de l'activité économique (+ 3,0%). Par contre, l'expansion en volume a été plus prononcée que la hausse des prix dans le

cas des importations, des dépenses de consommation privée et de la formation intérieure brute de capital fixe. Les exportations, enfin, ont progressé seulement légèrement en valeur par suite d'une évolution négative des prix (— 1%).

Compte du Produit national et de la dépense nationale

Débit

Crédit

	1961	1962	1963	1961	1962	1963		1961	1962	1963	1961	1962	1963
	en millions de fr			en %				en millions de fr			en %		
Revenu national ...	19 988	20 272	21 678	78,9	78,6	78,8	Consommation privée	14 640	15 420	16 641	57,8	59,8	60,5
Provisions pour amortissement et ajustements	3 513	3 605	3 800	13,8	14,0	13,8	Consommation publique	2 533	2 927	3 484	10,1	11,3	12,7
Impôts indirects ...	2 500	2 631	2 749	9,9	10,2	10,0	Formation intérieure brute de capital (Investissements)	6 628	7 431	8 926	26,1	28,8	32,5
Moins : Subventions	661	712	731	2,6	2,8	2,6	Exportations de biens et services et revenus des facteurs de production dus par le reste du monde	22 755	21 957	22 198	89,8	85,1	80,7
							Moins : Importations de biens et services et revenus de facteurs de production dus au reste du monde	21 236	21 939	23 753	83,8	85,0	86,4
Produit national brut aux prix du marché	25 340	25 796	27 496	100,0	100,0	100,0	Dépense nationale brute aux prix du marché	25 340	25 796	27 496	100,0	100,0	100,0

Compte du revenu national

Débit

Crédit

	1961	1962	1963	1961	1962	1963		1961	1962	1963	1961	1962	1963
	en millions de fr			en %				en millions de fr			en %		
Rémunération des salariés	11 909	12 670	13 850	59,6	62,5	63,9	Revenu national ...	19 988	20 272	21 678	100,0	100,0	100,0
Revenu de la propriété et de l'entreprise échéant aux particuliers	6 194	6 537	6 917	31,0	32,2	31,9							
Epargne d. sociétés	100	— 400	— 500	0,5	— 2,0	— 2,3							
Impôts directs frappant les sociétés ...	1 423	926	845	7,1	4,6	3,9							
Revenu échéant à l'Etat au titre de la propriété et de l'entreprise	674	826	862	3,4	4,1	4,0							
Moins : Intérêts de la dette publique ...	312	287	296	1,6	1,4	1,4							
Revenu national ...	19 988	20 272	21 678	100,0	100,0	100,0	Revenu national ...	19 988	20 272	21 678	100,0	100,0	100,0

Origine par branche d'activité du produit intérieur brut au coût des facteurs

	1961	1962	1963	1961	1962	1963
	en millions de francs			en %		
1. Agriculture et sylviculture	1 794	1 818	1 823	7,5	7,5	7,1
2. Industries extractives	605	593	585	2,5	2,5	2,3
3. Industries manufacturières :	10 599	9 665	10 097	44,6	40,1	39,3
a) Denrées alimentaires, boissons et tabac	903	902	959	3,8	3,8	3,7
b) Textiles, vêtements et chaussures	245	243	284	1,0	1,0	1,1
c) Bois, meubles	367	387	368	1,5	1,6	1,4
d) Papier, impression, édition	159	200	212	0,7	0,8	0,8
e) Industrie chimique et activités connexes	306	289	434	1,3	1,2	1,7
f) Pierre, argile	300	351	338	1,3	1,5	1,3
g) Industrie sidérurgique	7 322	6 210	6 287	30,8	25,7	24,5
h) Métallurgie de transformation, constructions électrique et mécaniques	997	1 083	1 215	4,2	4,5	4,8
i) Industries manufacturières diverses (cuir) ...	—	—	—	—	—	—
4. Electricité, gaz et eau	250	261	654	1,0	1,1	2,5
5. Bâtiment	2 026	2 260	2 274	8,5	9,4	8,8
6. Transports :	1 706	1 706	1 873	7,2	7,1	7,3
a) Chemins de fer	1 294	1 279	1 323	5,5	5,3	5,2
b) Autres transports	412	427	550	1,7	1,8	2,1
7. Commerce de gros et de détail, hôtels et restau- rants	2 750	3 079	3 318	11,6	12,8	12,9
8. Banques, assurances et affaires immobilières ...	350	360	390	1,5	1,5	1,5
9. Propriété immobilière	850	950	1 080	3,6	3,9	4,2
10. Administration publique, défense nationale et cer- taines entreprises publiques non incorporées ail- leurs	2 114	2 448	2 868	8,9	10,0	11,2
11. Gens de maison	300	310	340	1,3	1,3	1,3
12. Autres activités tertiaires et ajustements	416	677	400	1,8	2,8	1,6
<i>Produit intérieur brut au coût des facteurs</i>	23 760	24 127	25 702	100,0	100,0	100,0
13. Moins: Revenus nets des facteurs de production dus au reste du monde	259	250	224			
<i>Produit national brut au coût des facteurs</i>	23 501	23 877	25 478			

Recettes et dépenses courantes de l'Etat

	1961	1962	1963	1961	1962	1963
	en millions de francs			en %		
1. Impôts directs frappant les particuliers et contributions à la Sécurité sociale :	4 121	4 328	4 867	47,3	49,7	52,2
a) Contributions à la Sécurité sociale	2 322	2 407	2 607	26,6	27,6	28,0
b) Impôts directs	1 799	1 921	2 260	20,7	22,1	24,2
2. Impôts directs frappant les sociétés	1 423	926	845	16,3	10,6	9,1
3. Impôts indirects	2 500	2 631	2 749	28,7	30,2	29,5
4. Revenu de la propriété et de l'entreprise	674	826	862	7,7	9,5	9,2
5. Transferts courants du reste du monde	2	2	4	—	—	—
<i>Recettes courantes de l'Etat</i>	8 720	8 713	9 327	100,0	100,0	100,0
6. Consommation publique :	2 553	2 927	3 484	29,3	33,6	37,4
a) civile	2 246	2 583	3 081	25,8	29,6	33,1
b) militaire	370	344	403	3,5	4,0	4,3
7. Subventions	661	712	731	7,6	8,2	7,2
8. Intérêts de la dette publique	312	287	296	3,6	3,3	3,2
9. Transferts courants aux particuliers	3 014	3 136	3 368	34,6	36,0	36,1
10. Transferts courants au reste du monde	32	36	44	0,3	0,4	0,4
<i>Dépenses courantes de l'Etat</i>	6 572	7 098	7 923	75,4	81,5	84,9
11. Epargne de l'Etat	2 148	1 615	1 404	24,6	18,5	15,1
<i>Total des dépenses courantes et de l'épargne de l'Etat</i>	8 720	8 713	9 327	100,0	100,0	100,0

Revenus et dépenses courantes des particuliers

	1961	1962	1963	1961	1962	1963
	en millions de francs			en %		
1. Rémunération des salariés	11 909	12 670	13 850	56,4	56,7	57,4
2. Revenu de la propriété et de l'entreprise	6 194	6 537	6 917	29,3	29,3	28,7
3. Transferts courants de l'Etat et transferts du reste du monde	3 014	3 136	3 368	14,3	14,0	13,9
<i>Revenus des particuliers</i>	21 117	22 343	24 135	100,0	100,0	100,0
4. Consommation privée	14 640	15 420	16 641	69,3	69,0	68,9
5. Impôts directs frappant les particuliers et contributions à la Sécurité sociale	4 121	4 328	4 867	19,5	19,4	20,2
6. Transferts courants au reste du monde	p.m.	p.m.	p.m.	—	—	—
<i>Dépenses courantes des particuliers</i>	18 761	19 748	21 508	88,8	88,4	89,1
7. Epargne des particuliers	2 356	2 595	2 627	11,2	11,6	10,9
<i>Total des dépenses courantes et de l'épargne des particuliers</i>	21 117	22 343	24 135	100,0	100,0	100,0

Transactions internationales

	1961	1962	1963	1961	1962	1963
	en millions de francs			en %		
1. Exportations de biens et services :						
a) Exportations de marchandises, valeur à la frontière	20 563	19 593	20 071	90,4	89,2	90,4
b) Dépenses des touristes étrangers	938	1 014	1 064	4,1	4,6	4,8
c) Ventes diverses et ajustements	813	900	613	3,6	4,1	2,8
d) Revenus des facteurs de production dus par le reste du monde	441	450	450	1,9	2,1	2,0
<i>Total des exportations de biens et services et revenus dus par le reste du monde</i>	22 755	21 957	22 198	100,0	100,0	100,0
2. Importations de biens et services :						
a) Importations de marchandises, valeur à la frontière	19 473	19 989	20 742	91,7	91,1	87,3
b) Dépenses en tourisme à l'étranger	440	460	529	2,1	2,1	2,2
c) Achats divers et ajustements	623	790	1 808	2,9	3,6	7,6
d) Revenus des facteurs de production au reste du monde	700	700	674	3,3	3,2	2,9
<i>Total des importations de biens et services et revenus dus au reste du monde</i>	21 236	21 939	23 753	100,0	100,0	100,0
<i>Excédant des exportations sur les importations de biens et services</i>	1 519	18	-1 555			
3. Moins : Transferts courants de l'Etat au reste du monde	32	36	44			
4. Plus : Transferts courants du reste du monde à l'Etat	2	2	4			
5. Plus : Transferts nets en capital du reste du monde à l'Etat	-14	-31	-11			
<i>Prêt net au reste du monde</i>	1 475	-47	-1 606			

Commerce extérieur de 1961 à 1963 établi sur la base des importations et des exportations déclarées à l'Administration de l'Enregistrement

Branches d'activité	1961	1962	1963	1961	1962	1963
	en millions de francs			en %		
	Importations					
1. Industrie	11 452	11 611	11 771	57,6	56,7	55,4
2. Artisanat	573	613	646	2,9	3,0	3,0
3. Commerce	7 574	7 933	8 314	13,8	38,7	39,2
4. Professions libérales	50	50	49	0,3	0,2	0,2
5. Chemins de fer, services d'utilité publique et divers autres services, tels que cliniques, hôpitaux, etc. ...	224	282	462	1,1	1,4	2,2
<i>Y compris les droits de douane et d'accise</i>	19 873	20 489	21 242	100,0	100,0	100,0
	Exportations					
1. Industrie	19 548	18 489	18 498	95,1	94,4	92,2
2. Artisanat	37	44	56	0,2	0,2	0,3
3. Commerce	685	763	872	3,3	3,9	4,3
4. Professions libérales	—	—	—	—	—	—
5. Chemins de fer, services d'utilité publique et divers autres services, tels que cliniques, hôpitaux, etc. ...	293	297	645	1,4	1,5	3,2
	20 563	19 593	20 071	100,0	100,0	100,0

Importations de 1961 à 1963

Branches et catégories d'activité	1961	1962	1963	1961	1962	1963
	en millions de francs			en %		
A. Industrie :						
1. Industries extractives	62	57	61	0,5	0,5	0,5
2. Denrées alimentaires, boissons et tabacs	601	447	521	5,3	3,9	4,4
3. Textiles, vêtements, chaussures	64	87	119	0,6	0,7	1,0
4. Industrie du bois et du meuble	69	85	83	0,6	0,7	0,7
5. Papier, impression, édition	48	55	61	0,4	0,5	0,5
6. Industrie chimique et activités connexes	619	703	1 141	5,4	6,0	9,7
7. Pierre, argile	107	139	135	0,9	1,2	1,2
8. Industrie sidérurgique (y compris la production des scories Thomas)	9 523	9 537	9 012	83,2	82,1	76,6
9. Métallurgie de transformation, constructions mécaniques et électriques	288	425	557	2,5	3,7	4,7
10. Industries manufacturières diverses (cuir)	—	—	—	—	—	—
11. Bâtiment et construction	71	76	81	0,6	0,7	0,7
Total	11 452	11 611	11 771	100,0	100,0	100,0
B. Artisanat :						
1. Denrées alimentaires	43	40	42	7,5	6,5	6,5
2. Cuirs, peaux et produits connexes	15	14	11	2,6	2,3	1,7
3. Textiles, habillement	83	84	72	14,5	13,7	11,2
4. Bois, ameublement et produits connexes	55	72	55	9,6	11,7	8,5
5. Impression, édition	22	31	36	3,9	5,1	5,6
6. Métaux bruts et façonnés	97	107	113	16,9	17,5	17,5
7. Bâtiment et construction	180	210	245	31,4	34,3	37,9
8. Services	31	26	35	5,4	4,2	5,4
9. Divers	47	29	37	8,2	4,7	5,7
Total	573	613	646	100,0	100,0	100,0
C. Commerce :						
1. Produits agricoles divers, produits horticoles, produits forestiers	299	290	354	4,0	3,7	4,3
2. Denrées alimentaires	1 319	1 312	1 267	17,2	16,5	15,2
3. Boissons et industrie hôtelière	196	186	219	2,6	2,4	2,6
4. Tabacs, articles pour fumeurs	147	160	182	2,0	2,0	2,2
5. Produits minéraux non métalliques et produits connexes	780	997	863	10,3	12,6	10,4
6. Cuirs, peaux et produits connexes	225	225	243	3,0	2,8	2,9
7. Textiles, effets d'habillement et accessoires	926	917	996	12,2	11,6	12,0
8. Bois, ameublement et produits connexes	240	209	265	3,2	2,6	3,2
9. Livres, papiers, articles de bureau	209	219	247	2,8	2,8	3,0
10. Produits chimiques et parachimiques	1 087	1 143	1 231	14,4	14,4	14,8
11. Métaux bruts et façonnés	1 630	1 709	1 786	21,5	21,6	21,5
12. Montres, bijoux, instruments d'optique	85	107	117	1,1	1,3	1,4
13. Articles sanitaires, dentaires, orthopédiques	17	16	16	0,2	0,2	0,2
14. Représentations, agences, banques, publicité	347	368	441	4,6	4,6	5,3
15. Instruments de musique, etc.	14	18	18	0,2	0,2	0,2
16. Divertissements, récréation, tourisme	53	57	69	0,7	0,7	0,8
Total	7 574	7 933	8 314	100,0	100,0	100,0
D. Professions libérales	50	50	49	100,0	100,0	100,0
E. Chemin de fer, Services d'utilité publique, etc. :						
1. Chemins de fer, tramways et autres transports ...	86	89	141	38,4	31,6	30,5
2. Service des eaux	3	5	8	1,4	1,8	1,7
3. Usines à gaz	6	6	4	2,7	2,1	0,9
4. Centrales électriques (transport et distribution du courant électrique)	114	167	294	50,9	59,2	63,6
5. Hôpitaux, cliniques	7	10	7	3,1	3,5	1,5
6. Administrations publiques et services d'intérêt public	3	—	4	1,3	—	0,9
7. Auberges de jeunesse, associations sportives	5	5	4	2,2	1,8	0,9
Total	224	282	462	100,0	100,0	100,0

Exportations de 1961 à 1963

Branches et catégories d'activité	1961	1962	1963	1961	1962	1963
	en millions de francs			en %		
A. Industrie :						
1. Industries extractives	150	159	150	0,8	0,9	0,8
2. Denrées alimentaires, boissons et tabacs	701	669	727	3,6	3,6	3,9
3. Textiles, vêtements, chaussures	18	32	74	0,1	0,2	0,4
4. Industrie du bois et du meuble	22	31	50	0,1	0,2	0,3
5. Papier, impression, édition	—	3	6	—	—	—
6. Industrie chimique et activités connexes	816	894	1 372	4,2	4,8	7,4
7. Pierre, argile	226	233	287	1,1	1,3	1,6
8. Industrie sidérurgique (y compris la production des scories Thomas)	16 726	15 610	14 827	85,6	84,4	80,2
9. Métallurgie de transformation, constructions mécaniques et électriques	813	840	976	4,1	4,5	5,3
10. Industries manufacturières diverses (cuir)	76	—	—	0,4	—	—
11. Bâtiment et construction	—	18	29	—	0,1	0,1
Total	19 548	18 489	18 498	100,0	100,0	100,0
B. Artisanat :						
1. Denrées alimentaires	—	—	—	—	—	—
2. Cuirs, peaux et produits connexes	—	—	—	—	—	—
3. Textiles, habillement	1	1	—	2,7	2,3	—
4. Bois, ameublement et produits connexes	5	7	1	13,5	15,9	1,8
5. Impression, édition	1	1	1	2,7	2,2	1,8
6. Métaux bruts et façonnés	17	19	21	46,0	43,2	37,5
7. Bâtiment et construction	13	16	33	35,1	36,4	58,9
8. Services	—	—	—	—	—	—
9. Divers	—	—	—	—	—	—
Total	37	44	56	100,0	100,0	100,0
C. Commerce :						
1. Produits agricoles divers, produits horticoles, produits forestiers	42	71	74	6,1	9,3	8,5
2. Denrées alimentaires	12	13	20	1,7	1,7	2,3
3. Boissons et industrie hôtelière	64	42	51	9,3	5,5	5,9
4. Tabacs, articles pour fumeurs	4	3	7	0,6	0,4	0,8
5. Produits minéraux non métalliques et produits connexes	41	49	79	6,0	6,4	9,1
6. Cuirs, peaux et produits connexes	1	9	7	0,2	1,2	0,8
7. Textiles, effets d'habillement et accessoires	6	2	1	0,9	0,3	0,1
8. Bois, ameublement et produits connexes	59	59	54	8,6	7,7	6,2
9. Livres, papiers, articles de bureau	7	5	6	1,0	0,7	0,7
10. Produits chimiques et parachimiques	194	170	200	28,3	22,3	22,9
11. Métaux bruts et façonnés	165	155	159	24,1	20,3	18,2
12. Montres, bijoux, instruments d'optique	2	1	2	0,3	0,1	0,2
13. Articles sanitaires, dentaires, orthopédiques	—	—	—	—	—	—
14. Représentations, agences, banques, publicité	86	177	210	12,5	23,2	24,1
15. Instruments de musique, etc.	1	1	1	0,2	0,1	0,1
16. Divertissements, récréation, tourisme	1	6	1	0,2	0,8	0,1
Total	685	763	872	100,0	100,0	100,0
D. Professions libérales	—	—	—	—	—	—
E. Chemin de fer, Services d'utilité publique, etc. :						
1. Chemins de fer, tramways et autres transports ...	261	280	278	89,1	94,3	43,1
2. Service des eaux	—	—	—	—	—	—
3. Usines à gaz	—	—	—	—	—	—
4. Centrales électriques (transport et distribution du courant électrique)	32	17	367	10,9	5,7	56,9
5. Hôpitaux, cliniques	—	—	—	—	—	—
6. Administrations publiques et services d'intérêt public	—	—	—	—	—	—
7. Auberges de jeunesse, associations sportives	—	—	—	—	—	—
Total	293	297	645	100,0	100,0	100,0

*Balance commerciale du Grand-Duché
avec la Belgique*

Années	Impor- tations	Expor- tations	Soldes
	en millions de francs		
1961	6 847,2	4 961,7	— 1 885,5
1962	7 154,1	4 801,6	— 2 352,5
1963	7 411,1	4 482,8	— 2 928,9
1964	8 742,7	5 190,3	— 3 552,4

Le Plan de Financement des Participations de l'ARBED dans SIDMAR et HADIR

Le 15 février 1966, une conférence de presse fut organisée par l'ARBED, dans le but de faire connaître les détails sur le plan de financement des participations de l'ARBED dans SIDMAR et HADIR.

A cette même occasion, le domaine d'activité du groupe ARBED fut en outre exposé devant les journalistes et il fut rappelé que la société ARBED ne représente pas seulement un grand complexe sidérurgique à l'échelle européenne, mais qu'elle possède également un important portefeuille qui ne comprend, en principe, que des participations industrielles.

Nous reproduisons ci-après, à titre d'information et de documentation, les documents remis à la presse par ARBED-Information :

Actuellement l'ARBED exploite huit usines, dont cinq sont situées au Luxembourg, deux en Sarre et une en Belgique. La production totale d'acier brut en 1965 s'est élevée à 3,6 millions de t et le chiffre d'affaires a atteint 15,2 milliards de francs. A la fin de l'année révolue, les usines et mines occupaient un effectif total de 27 100 ouvriers et employés.

Les participations de l'ARBED s'étendent, en majeure partie, sur des entreprises du secteur sidérurgique, des usines transformatrices (clients) ou producteurs de matières premières (fournisseurs). Cependant, le développement économique de ces filiales et l'évolution technique ont fait que le portefeuille inclut aujourd'hui des entreprises qui n'ont plus avec l'activité de la maison-mère qu'un rapport éloigné. C'est ainsi que les sociétés Felten & Guillaume, Cologne, et Felten & Guillaume, Vienne, comptent parmi les plus grands producteurs de matériel électrique de l'Europe occidentale.

Le rendement économique des usines de l'ARBED ayant toujours permis d'utiliser entièrement les possibilités d'amortissement qu'admettent les législations luxembourgeoise, belge, française et allemande, l'ARBED réalise chaque année des investissements dont l'importance, depuis 1960, a varié entre 1,2 et 1,6 milliard de francs. Il faut toutefois remarquer que l'effort d'investissement a porté plutôt sur la

rationalisation et l'amélioration des qualités que sur l'extension de la production. En réalité, la société ARBED a tâché délibérément de mettre davantage de poids sur les produits plus élaborés et plus rémunérateurs, en abandonnant progressivement la fabrication de demi-produits ou de produits élémentaires.

Il est peut être intéressant de noter dans ce contexte que depuis 1942, date de remboursement du dernier emprunt-obligations, l'ARBED n'a plus contracté d'emprunts à long terme et a donc financé la modernisation et la rationalisation des installations uniquement par ses moyens propres.

Le programme d'extension actuel, qui a été conçu dans le but d'un renforcement du potentiel industriel, d'une exploitation plus rationnelle et d'un élargissement de la gamme de production, concerne principalement les sociétés HADIR et SIDMAR :

— D'un côté, l'ARBED a racheté au groupe Pont-à-Mousson, Marine la participation majoritaire (60%) que ce groupe détenait dans HADIR. L'activité de cette société se concentre essentiellement sur l'usine intégrée luxembourgeoise de Differdange, qui se situe à 4 km de la division d'Esch-Belval appartenant à l'ARBED. La production d'acier brut de HADIR ayant été de 1,4 million de t en 1965, il sera créé de la sorte, dans le bassin minier du Grand-Duché, un complexe sidérurgique unique d'une production de plus de 4 millions de t par an. L'usine de St. Ingbert, en Sarre, ne produit pas elle-même de l'acier, mais ne fait que laminier du fil machine, des tréfilés, des bandes à tubes, etc., à partir de demi-produits livrés par l'usine de Differdange, sur une distance de plus de 100 km. Désormais, l'usine pourra s'approvisionner auprès d'ARBED Burbach (Sarre), qui se trouve située à une dizaine de km seulement.

Dans les années à venir, une harmonisation des investissements permettra d'éliminer systématiquement les doubles emplois, chaque usine pouvant se spécialiser dans la fabrication d'un nombre très restreint de produits. Il en résultera une rationalisation appréciable, entraînant à la fois une compression du coût de production et une amélioration des produits.

D'autre part, et tout en renforçant la position de ses usines localisées sur la rive et à proximité des grands centres de consommation, l'ARBED n'a pas perdu de vue l'intérêt que peut présenter, à l'avenir, une entreprise sidérurgique moderne ayant un accès direct à la Mer du Nord. Voilà pourquoi elle crée actuellement à Zelzate (Gand), ensemble avec des sociétés belges, françaises et italienne, une usine sidérurgique intégrée d'une capacité de 1 million de t de tôles fines (dans une première étape), la « SIDMAR », Sidérurgie Maritime. Le capital actuel de SIDMAR s'élève à 4,84 milliards de francs libéré pour plus de $\frac{7}{10}$ et il sera entièrement libéré au mois de mai prochain. La participation du groupe ARBED atteint 2 milliards. Or, le Conseil d'administration de SIDMAR a décidé de porter le capital à 8,5 milliards. La souscription de l'ARBED sera de 1,58 milliard.

La réalisation de ce double programme d'extension renforcera considérablement l'équilibre structural et conjoncturel de la société ARBED.

Compte tenu de ses avoirs, les besoins financiers de l'ARBED pour conclure ces deux opérations, ainsi que quelques autres acquisitions et augmentations de capital, se chiffreront à un montant de 2,2 milliards de francs luxembourgeois. L'ensemble du financement sera réalisé par des emprunts et par une augmentation de capital.

Pour ce qui concerne les emprunts, voilà le plan général qui, toutefois, n'est pas définitif et susceptible d'être adapté aux circonstances des marchés des capitaux :

- 1) En premier lieu, l'ARBED a fait appel aux Assurances Sociales Luxembourgeoises, caisses autonomes qui ont régulièrement des sommes importantes à placer. Les accords conclus avec ces établissements permettront de couvrir le tiers environ des besoins en capitaux empruntés.
- 2) Ensuite, l'ARBED a l'intention d'émettre un emprunt obligataire à Luxembourg. Le montant et les conditions de cet emprunt ne sont pas encore fixés, mais l'ARBED a un engagement de prise ferme de deux banques de la place.
- 3) Enfin, l'ARBED pense placer un emprunt obligataire en Suisse. Des pourparlers engagés avec un groupe de banques helvétiques permettent de croire que l'émission se réalisera à des conditions favorables.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de l'ARBED se propose de soumettre à une assemblée générale extraordinaire une augmentation de capital de la société d'un milliard de francs. Cette augmentation serait réalisée pour un tiers (300 millions) par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites, à raison d'une action nouvelle pour 15 actions anciennes et, pour le reste (700 millions), par émission d'actions nouvelles au prix de 3,500 francs par action. Quinze parts sociales actuelles donneraient droit à la souscription de deux actions nouvelles. L'assemblée générale extraordinaire qui déciderait de cette augmentation de capital aurait

lieu le jour de l'assemblée générale ordinaire, c'est-à-dire le 22 avril prochain.

Vous remarquerez que le financement des opérations en cours impliquera un endettement final de la société ARBED de l'ordre de 1 500 à 1 600 millions. La société est en effet d'avis actuellement qu'un tel recours au capital étranger suffira à ses besoins. Ce montant représenterait 10% environ du chiffre d'affaires annuel de l'ARBED, respectivement 9% de son avoir social; il est inférieur à ses ressources propres d'une année.

« SIDMAR » Sidérurgie Maritime S. A.

La société SIDMAR a été créée en juillet 1962 par l'ARBED et sa société filiale SALEM en collaboration avec des entreprises sidérurgiques belges et françaises auxquelles est venue se joindre en décembre 1962 une société italienne.

L'usine est construite près de la Mer du Nord en Belgique le long du canal maritime Gand-Terneuzen que les travaux d'aménagement ont rendu accessible aux minéraliers de gros tonnage (65 000 t).

La capacité annuelle de production sera, au stade initial, de 1,25 million de tonnes d'acier. Les installations seront axées sur la production de produits plats et, plus particulièrement, de tôles fines à froid de haute qualité et de grandes largeurs.

La mise en route des installations du train à froid a eu lieu en janvier de cette année et les premiers résultats de laminage ont donné entière satisfaction. Les autres installations : hauts fourneaux, aciérie et laminoir à chaud, seront mises en service au cours du second trimestre de 1967.

Le coût total de l'usine sera de l'ordre de 17 milliards de francs belges. Le financement se fera à raison de 8,5 milliards par le capital apporté par les actionnaires et pour 8,5 milliards également par des emprunts à long terme contractés auprès d'organismes parastataux, ainsi qu'auprès de banques privées.

Le capital actuel de SIDMAR s'élève à 4,84 milliards de francs belges. La répartition entre les actionnaires est la suivante :

Groupe ARBED	41,32%
S. A. Cockerill-Ougrée	20,66%
S. A. de la Providence	14,46%
Acieries Falck, Milan	7,02%
Groupe Schneider	5,18%
S. A. COBEP A	3,51%
Phénix Works	3,51%
Société Générale de Belgique	2,89%
S. A. Cofinindus	1,45%

« HADIR »,

Hauts Fourneaux et Acieries de Differdange-
St. Ingbert-Rumelange S. A., Luxembourg

La société comporte essentiellement l'usine intégrée de Differdange au Luxembourg avec 10 hauts fourneaux, une aciérie Thomas de 5 convertisseurs, des laminoirs et une tuberie. La production s'est élevée, en 1965, à 1 423 725 t d'acier brut. La gamme des produits fabriqués comprend principalement les

poutrelles à larges ailes, dont les poutrelles Grey, les feuillards, les tubes fabriqués à partir des feuillards produits dans l'usine, ainsi que les aciers marchands. HADIR exploite ses propres mines de fer situées à proximité de l'usine.

La société possède encore à St. Ingbert, en Sarre, une usine spécialisée dans le laminage de bandes à tubes et dans la fabrication de tréfilés. Les demi-produits sont livrés, en majeure partie, par l'usine de Differdange.

Au 31-12-1965, la société occupait 8 800 ouvriers et employés.

Conseil de Gouvernement

Réunions au cours du mois de février 1966

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises durant le mois de février 1966 sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la séance du 4 février 1966, le Conseil de Gouvernement, après avoir entendu un rapport de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères sur la réunion ministérielle de la C.E.E. à Luxembourg, a constaté avec satisfaction les résultats de cette réunion et notamment la reprise prochaine du fonctionnement de la Communauté.

Le Conseil s'est mis d'accord sur l'attitude à adopter par le Gouvernement à l'égard des motions déposées à l'occasion des débats budgétaires.

Il a, en outre, adopté un projet de loi en rapport avec une centralisation des bureaux de recettes de l'Administration des Contributions et approuvé le texte du projet de loi sur la création d'une inspection des finances.

Monsieur le Ministre de l'Economie Nationale a exposé l'étude sur la réforme de l'indice du coût de la vie et le Conseil a délibéré dans ce contexte sur certains aspects de la politique des prix.

Le Conseil de Gouvernement a, par ailleurs, approuvé le texte de trois règlements grand-ducaux concernant l'exécution de la loi d'orientation agricole. Il a également délibéré sur un avant-projet de loi et un projet de règlement grand-ducal relatifs au contrôle des voyageurs dans les établissements d'hébergement ainsi que sur un projet de règlement grand-ducal déterminant les conditions de promotion du personnel de la carrière de l'artisan de la Maison de Santé d'Ettelbruck.

Il a adopté le texte d'un ajout au règlement grand-ducal du 24 juillet 1965 concernant le recrutement et le stage du personnel sanitaire du cadre supérieur de la Santé Publique, du Travail, de la Sécurité sociale et des Mines, et a approuvé la déclaration d'obligation générale, de l'avenant au contrat collectif pour le métier de menuisier conclu le 8 décembre 1965 entre l'Association des Patrons-Menuisiers et la Commission syndicale des contrats.

Lors de la réunion du 11 février 1966, le Conseil de Gouvernement a approuvé un projet de loi con-

HADIR détient aussi un certain nombre de participations dans des sociétés étrangères, comme les Mines de Bazailles en Lorraine, la société belge UBELL (Usines, Boulonneries et Etirage de La Louvière) et, en Argentine, les établissements métallurgiques Santa Rosa.

Depuis le 1-1-1966, l'ARBED détient une participation majoritaire dans HADIR, dont le capital social s'élève à 1 650 000 000 de francs luxembourgeois, représenté par 330 000 actions.

cernant l'ajustement des pensions au niveau des salaires de 1960 et arrêté les principes d'un réajustement parallèle des pensions de l'artisanat.

Il a également approuvé un projet de loi modifiant l'article 33 de la loi du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire en vue de la création d'un corps d'enseignants suppléants.

Le Conseil a eu un échange de vues sur les constructions scolaires à réaliser pour l'enseignement secondaire. Il a, d'autre part, entendu un exposé de Monsieur le Ministre des Travaux Publics sur l'état d'avancement des travaux sur le plateau de Kirchberg et il a approuvé les principes de la création d'un fonds de placement en valeurs luxembourgeoises accessible à la petite épargne.

En sa séance du 14 février 1966, le Conseil de Gouvernement a continué l'examen du projet de réforme de l'indice du coût de la vie et a décidé de soumettre l'étude afférente et le projet de règlement grand-ducal à l'avis du Conseil d'Etat et des Chambres professionnelles. Il a décidé de réunir à nouveau la table ronde préfigurant le futur conseil économique et social pour lui exposer l'économie de la réforme envisagée.

Au cours de la séance du 25 février 1966, le Conseil de Gouvernement a approuvé les modifications apportées au contrat collectif des ouvriers de l'Etat avec effet au 1^{er} septembre 1965.

Il a décidé de participer à l'aide de réadaptation à accorder aux travailleurs affectés par la fermeture de la minière « Katzenberg » de la société Cockerill-Ougrée au titre de l'article 56 du traité instituant la C.E.C.A.

Le Conseil a entendu un exposé de Monsieur le Ministre du Trésor sur la réforme de l'impôt sur le revenu en vue de l'accélération de la procédure législative engagée.

Le Conseil a, en outre, délibéré sur un projet d'arrêté grand-ducal réglant le statut financier des missions diplomatiques à l'étranger et il a, finalement, délibéré sur des problèmes concernant la Maison de Santé d'Ettelbruck.

Nouvelles diverses

Visite à Luxembourg du Ministre du Commerce d'Autriche

Le 5 février 1966, S. Exc. Monsieur Fritz Bock, Ministre du Commerce et de la Reconstruction d'Autriche a été reçu par le Gouvernement luxembourgeois. Le Ministre était accompagné de S. Exc. Madame Johanna Monschein, Ambassadeur d'Autriche, de S. Exc. Monsieur Karl Herbert Schober, Ambassadeur d'Autriche auprès des Communautés Européennes et de plusieurs hauts fonctionnaires.

A 11 heures, une réunion de travail a eu lieu au Ministère d'Etat, au cours de laquelle la délégation autrichienne a rencontré Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale, et Monsieur Marcel Fischbach, Ministre Adjoint aux Affaires Etrangères. Les discussions ont notamment porté sur les relations bilatérales entre l'Autriche et le Luxembourg, les négociations entre l'Autriche et la Communauté Economique Européenne, ainsi que sur les négociations du Kennedy Round.

Un déjeuner offert par le Gouvernement luxembourgeois en l'honneur de la délégation autrichienne a clôturé cette visite qui s'est déroulée dans une atmosphère particulièrement franche et amicale.

Ajoutons ici que le 4 février, M. Dino Del Bo, Président de la Haute Autorité, avait reçu le Dr Fritz Bock, Ministre du Commerce et de la Reconstruction de la République fédérale d'Autriche pour un entretien sur les problèmes d'intérêt relatifs aux échanges et aux relations entre la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et l'Autriche.

L'échange de vues avait porté sur la situation actuelle du marché de l'acier, le développement des relations commerciales ainsi que sur les contingents tarifaires à droits de douane réduits dont bénéficie l'Autriche dans le cadre de la recommandation de la Haute Autorité relative au relèvement des droits de douane des produits sidérurgiques.

Le ministre Bock a souligné à cette occasion l'importance du débouché de la Communauté pour la production sidérurgique autrichienne et a insisté sur la nécessité qui en résulte pour l'Autriche de parvenir le plus rapidement possible à un arrangement avec les six pays de la Communauté dans le domaine de la CECA.

*

Le commerce extérieur du Benelux en 1965

Se basant sur les données fournies par l'Institut National de Statistique de Belgique et le Bureau Central de Statistique des Pays-Bas, le Secrétariat général de l'Union économique Benelux a établi les chiffres relatifs aux importations et exportations du Benelux pour l'année 1965.

Echanges intra-Benelux :

Les importations de l'U.E.B.L. en provenance des Pays-Bas se sont élevées en 1965 à 47,9 milliards de FB ou 3 470 millions de f, soit 9% de plus qu'en 1964. La quote-part néerlandaise dans l'ensemble des importations U.E.B.L. se chiffrait à 15%.

Les importations des Pays-Bas en provenance de l'U.E.B.L. se sont montées en 1965 à 5,299 milliards de f ou 73,2 milliards de FB, augmentant ainsi de 8% par rapport à 1964. L'U.E.B.L. intervient pour près de 20% dans l'ensemble des importations néerlandaises.

Commerce avec les pays tiers :

Le commerce Benelux avec les pays tiers accuse en 1965 une hausse de l'ordre de 570 milliards de FB ou de 41,3 milliards de f sur le plan des importations, chiffres qui traduisent une expansion de 6% au regard de 1964.

Les exportations vers les pays tiers atteignent 521 milliards de FB ou 37,7 milliards de f, c'est-à-dire une majoration de 13% par comparaison à 1964.

Les échanges intra-Benelux ont manifestement connu une croissance plus sensible que les importations en provenance de pays tiers (8 et 9% contre 6%), encore que cette amélioration est demeurée inférieure au progrès relatif des exportations vers les pays tiers (13%). Depuis 1960, l'interpénétration des marchés n'a pour ainsi dire subi aucune altération. Les Pays-Bas se maintiennent à 15% des importations U.E.B.L. tandis que le pourcentage U.E.B.L. dans les importations néerlandaises varie entre 19 et 20%.

Quant au commerce avec les pays tiers, le taux de couverture des importations est passé de 86% en 1964 à 91% en 1965, situation favorable qui résulte d'une progression moins prononcée des importations par rapport aux exportations. Un taux de couverture aussi élevé a été enregistré pour la dernière fois en 1960.

Aperçu des échanges Benelux et intra-Benelux (1960 = 100, en FB)

	Commerce Benelux avec les pays tiers		Importations de l'U.E.B.L. en provenance des Pays-Bas	Importations des Pays-Bas en provenance de l'U.E.B.L.
	Importations	Exportations		
1960	100,0	100,0	100,0	100,0
1961	109,0	103,6	109,4	171,2
1962	115,7	112,8	114,5	126,5
1963	129,8	123,9	128,3	138,4
1964	152,0	143,6	149,7	163,4
1965	161,3	162,2	163,1	176,3

*

Mandats postaux entre la Belgique, la France, le Luxembourg et la Suisse

A partir du 1^{er} mars 1966, l'échange des mandats de versements ordinaires et télégraphiques sera rétabli entre la Belgique, la France, le Luxembourg et la Suisse.

Ce service permettra aux usagers d'effectuer des versements directement au crédit d'un compte courant postal ouvert à l'étranger.

Les mandats devront être libellés en monnaie du pays de destination.

Les montants maxima sont fixés respectivement à 8 000 francs français dans le sens Belgique-France; à 80 000 francs dans le sens Belgique-Grand-Duché de Luxembourg et à 7 000 francs suisses dans le sens Belgique-Suisse.

*

Un livre sur Emile Mayrisch

L'historien Jacques Launay a publié il y a quelques semaines un livre sur Emile Mayrisch, dans la collection « Portraits » de l'éditeur Pierre de Meyere, en Belgique.

Dans les principaux chapitres l'auteur traite de la vocation politique d'Emile Mayrisch, de l'entente internationale de l'acier, du comité Mayrisch, de l'oasis de Colpach, de l'héritage d'Emile Mayrisch et de l'initiative Barbanson.

*

Association C.E.E. - Etats africains et malgache

En présence de M. Rocherau, membre de la Commission de la C.E.E., la commission pour la coopération avec des pays en voie de développement, réunie sous la présidence de M. Gaston Thorn (libéral, Luxembourg), a adopté le rapport de M. Moro (démocrate-chrétien, Italie) sur les problèmes de la coopération technique et culturelle dans le cadre de l'association entre la C.E.E. et les Etats d'Afrique et de Madagascar.

Après s'être félicité du développement progressif des activités de coopération technique dans le cadre de l'association, M. Moro recommande une mise en œuvre plus poussée des différentes possibilités qu'offre l'actuelle Convention d'association.

De nouvelles initiatives en matière d'enseignement et de formation sur place et un perfectionnement ultérieur du système actuel des bourses d'études devront conduire à un effort plus grand dans le domaine de la formation professionnelle des cadres des pays associés. Pour ce faire, une programmation de la formation en fonction de la réalisation des projets financés par le Fonds est nécessaire. Complémentairement, la coordination au niveau de la Communauté des relations bilatérales de coopération technique entre les Etats membres et les Etats associés s'impose.

*

Le Mois en Luxembourg

(Mois de février 1966)

2 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le groupe théâtral « Liewensfro » d'Esch-sur-Alzette présente la comédie « Den Horrbock » de René Weimerskirch.

3 février : A la Villa Louvigny à Luxembourg, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Louis Fourestier, donne un concert.

Au Foyer Européen à Luxembourg, Monsieur Govindon Ramachandran, membre du Parlement, disciple de Mahatma Gandhi, tient une conférence sur le thème : « India and Western Europe. » Cette conférence est organisée par le Centre international d'Etudes et de Recherches européennes.

4 février : Au Carrefour à Luxembourg, Monsieur Alphonse Arend tient une conférence sur le thème : « Le théâtre de Henry de Montherlant. » Cette conférence est organisée par l'Université Populaire Catholique.

5 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Galas Karsenty » présentent la pièce « Guerre Civile » de Henry de Montherlant.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, les « Spectacles Jean-Michel Rouzière de Paris » présentent la comédie policière « Le deuxième coup de feu » de Robert Thomas.

A la Galerie Bradtké à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Marzelle.

7 février : Au Foyer Européen à Luxembourg, Monsieur Joseph-Emile Muller tient une conférence sur le thème : « La peinture du XVII^e siècle en Italie et en France. »

8 février : Au Casino syndical à Bonnevoie, Monsieur Roger Krieps, journaliste, parle sur « La protection de la nature aux Etats-Unis d'Amérique ».

S.A.R. le Grand-Duc visite la Brasserie de Diekirch.

- A la Chambre de Commerce à Luxembourg, la section des Jeunes des Amitiés Italo-Luxembourgeoises invite à la présentation d'un film sur Michelange, à l'occasion du 400^e anniversaire de la mort de Michelange.
- 9 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Schweizer Theatergastspiele » présentent la comédie musicale « Polterabend », de Georg Kreisler.
- A la Chambre de Commerce à Luxembourg, Monsieur Joseph Hanck, rédacteur économique, parle de l'« Epargne mobilière et le financement des entreprises ».
- Au Cercle municipal à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Maurice Frydman.
- 10 février : A la Villa Louvigny à Luxembourg, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Louis de Froment, donne un concert.
- Au Centre Baha'ie à Luxembourg, Madame Léa Nys tient une conférence sur le thème : L'Iran, berceau de la foi Baha'ie. »
- Dans le cadre de la campagne luxembourgeoise pour la lutte contre la faim, a lieu une cérémonie à Differdange à l'occasion de l'expédition de 200 tonnes de scories Thomas vers la Malaisie et l'Algérie.
- 12 février : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est présentée la pièce « Maria Magdalena » de Friedrich Hebbel.
- A Esch-sur-Alzette, Monsieur Jean-Pierre Koltz, ingénieur-technicien, directeur du Syndicat d'Initiative de la Ville de Luxembourg, parle de l'« Industrie du fer dans la région mosellane ». A Dudelange, Madame Léa Nys tient une conférence sur le thème : « Le racisme — cancer social de notre époque. » Cette conférence est organisée par la Communauté Baha'ie.
- 13 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg est présenté l'opéra comique « Così fan tutte » de W. A. Mozart.
- A Esch-sur-Alzette est célébré le 20^e anniversaire de fondation de l'École Supérieure du Travail.
- A Luxembourg a lieu la « Journée du Travail » de l'Action Catholique, placée sous le thème : « Die Aufgaben der Laien nach dem Konzil. »
- 14 février : Au Carrefour à Luxembourg, l'abbé Marc Oraison, docteur en médecine et en théologie de Paris, parle de « La conception et exigences chrétiennes du comportement sexuel ». Cette conférence est organisée par l'Université Populaire Catholique.
- Au Foyer Européen à Luxembourg, Monsieur Joseph-Emile Muller parle de « La peinture du XVII^e siècle en Flandre et en Espagne ».
- S.A.R. la Grande-Duchesse rend visite aux maisons de retraite de Mertzig et de Wiltz.
- 15 février : A Esch-sur-Alzette, « Exploration du Monde » présente « Au Maroc, à l'aventure », conférence faite par Monsieur Jacques Chegaray.
- Au Nouvel Athénée à Luxembourg, les Amis de la Grèce organisent une projection de films.
- A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition de monnaies et de médailles, organisée par le groupe numismatique de l'Association des Amis de l'Histoire et du Musée de la ville d'Esch.
- S.A.R. le Grand-Duc visite l'Usine de Bertrange de la S. A. des Chaux de Contern.
- 16 février : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, le D^r Norbert Ketter tient une conférence sur le thème : « La Chine vue d'aujourd'hui. » Cette conférence est organisée par le Centre culturel et d'Education populaire.
- 17 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg, « Exploration du Monde » présente « Au Maroc, à l'aventure », conférence faite par Monsieur Jacques Chegaray.
- Au Foyer Européen à Luxembourg, les « Young Friends of Japan » présentent des films sur les thèmes suivants : l'architecture au Japon, les jardins japonais, art vivant du Japon ainsi que sur le judo.
- A la Villa Louvigny à Luxembourg, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Louis de Froment, donne un concert symphonique avec le concours du violoniste soviétique Micheal Veiman, lauréat du Concours Reine Elisabeth 1951.
- 18 février : Au Foyer Européen à Luxembourg, le docteur Paul Chanchard tient une conférence sur le thème : « Les clefs de l'homínisation — les neurones du cerveau. » Cette conférence est organisée par la Société Luxembourgeoise Teilhard de Chardin.
- A la Chambre de Commerce à Luxembourg, la British Luxembourg Society invite à une conférence faite par Monsieur A. N. Jeffares, professeur à l'Université de Leeds, sur l'œuvre poétique de W. B. Yeats.
- Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Quatuor Borodine de Moscou » donne un concert dans le cycle des « Soirées de Luxembourg », organisé par les Jeunesses Musicales du Luxembourg en collaboration avec la Société Philharmonique et l'ADAC de Bruxelles.
- 19 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Galas Karsenty » présentent la comédie « Les Œufs de l'Autruche » d'André Roussin.
- 20 février : A Eisenborn a lieu l'inauguration de la nouvelle maison de retraite, en présence de S.A.R. la Grande-Duchesse.
- 21 février : Au Carrefour à Luxembourg, la Jeunesse Estudiantine Catholique présente la pièce « Evastross 13a ».
- A Ettelbruck, la société de chant « Lyra » présente l'opérette luxembourgeoise « T'Wonner vu Spe'sbech » de Batty Weber.

- 22 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les solistes de l'Opéra National de Sofia et l'ensemble de l'Opéra Royal de Gand présentent l'opéra « Prince Igor » d'Alexandre Borodine. Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, les « Schweizer Theatergastspiele » présentent la comédie musicale « Polterabend » de Georg Kreisler.
- 23 février : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Union Royale Belge invite à une soirée de projections de films sur : « Rubens », « Constantin Meunier », « Masques de James Ensor » et « Chez une grande dame de notre temps, la Reine Elisabeth. »
Au Palais de Justice à Luxembourg, Monsieur R. Kovar, professeur de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Nancy, parle de « Le régime juridique de la responsabilité des exploitants d'installations nucléaires en particulier en France. »
- 24 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg, « The Alvin Ailey American Dance Theatre » donne une représentation.
A la Villa Louvigny à Luxembourg, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Charles Bruck, chef de l'orchestre philharmonique de l'ORTF, donne un concert avec le concours du soliste Malcolm Frager, lauréat du Concours Reine Elisabeth 1960.
Au Carrefour à Luxembourg, l'abbé J. Mittelheisser tient une conférence sur le thème : « Le Mont Saint-Michel ». Cette conférence est organisée par l'Université Populaire Catholique.
- 25 février : Au Foyer Européen à Luxembourg, Monsieur Joseph-Emile Muller tient une conférence sur le thème : « La peinture du XVII^e siècle en Hollande. »
- 26 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg est présentée la pièce « Maria Magdalena » de Friedrich Hebbel.
Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Théâtre Royal des Galeries de Bruxelles » présente « Le Vicaire » de Rolf Hochhuth.
- 28 février : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Théâtre municipal de Nancy » présente l'opérette « Farandole d'Amour » de Marc Cab et Jean Valmy.
A Luxembourg, Monsieur Carlo Hemmer, directeur de la Chambre de Commerce, tient une conférence sur le thème : « Le citoyen et l'Etat » dans le cycle des conférences sur les droits et devoirs du citoyen.
Au Foyer Européen à Luxembourg, Monsieur Joseph-Emile Muller tient une conférence sur la peinture chinoise.
A la Chambre des Métiers à Luxembourg, les « Amis du Sonnenberg » présentent le film « Israël Shalom » de Nikola Stoffel.
A Dudelange, « Le Iowa Symphony Band » donne un concert.

Le Projet de Réforme de l'Indice du Coût de la Vie

D'ici fin présente par le Ministère de l'Economie Nationale
des réunions publiques, organisées par le Gouvernement,
le 6 mars 1966, en vue d'exposer le projet relatif à la
réforme de l'indice du coût de la vie